



Fiche 8 – Orientation scolaire

1. Grandes manœuvres autour de l'orientation scolaire

→ Depuis octobre 2009, un **groupe de travail ministériel sur l'évolution des missions des CO-Psy (conseillers d'orientation-psychologues)** a été ouvert avec les organisations syndicales (SNES-FSU, SGEN-CFDT, SE-UNSA). Il s'agissait de tirer les conclusions de la réforme du lycée et des nouvelles fonctions confiées aux enseignants¹ en termes d'articulation avec le rôle des CO-Psy et des directeurs de CIO (Centre d'Information et d'Orientation).

→ Pour le SNES, les questions de la **définition même du conseil, de la formation et du positionnement nécessaires pour l'assurer**, étaient suffisamment problématiques pour qu'on les traite avec sérieux et de manière approfondie.

→ Mais parallèlement, **l'adoption de la loi sur l'orientation et la formation tout au long de la vie**, a transformé cet engagement de départ en une recherche de mise en conformité du service public d'orientation de l'Education nationale avec le service public d'orientation tout au long de la vie. La constitution d'une mission interministérielle et de groupes de travail internes à l'administration et aux acteurs concernés, a pesé largement sur l'évolution des discussions et sur les propositions du ministère de l'Education nationale.

2. Conséquences sur le service public d'orientation de l'Education nationale

La première version du texte présentée lors du groupe de travail trahissait la volonté de ne plus s'embarrasser du cadre statutaire et de transformer clairement les missions des CO-Psy afin qu'elles cadrent avec ces nouvelles exigences :

→ **Les CIO avaient complètement disparu** de même que l'ancrage institutionnel de l'action des personnels au profit d'un rattachement à des « réseaux locaux de la formation, de l'insertion et de l'emploi » non définis.

→ **La qualification de psychologue des CO-Psy avait été réduite** à une vague compétence en psychologie de l'orientation et leur intervention limitée aux élèves décrocheurs, handicapés ou en très grande difficulté scolaire.

→ En revanche, **leur rôle était étendu aux plateformes du service dématérialisé**, à l'accompagnement et au suivi personnalisé des adultes. Rappelons que la justification d'une clarification nécessaire des missions reposait, sur la critique d'une accumulation « irréaliste » des priorités !

¹ Entretiens d'orientation, Parcours de Découverte des Métiers et des Formations (PDMF), tutorat, professeur référent, professeur chargé de l'accompagnement personnalisé...

3. Les propositions et actions du SNES

→ Devant le caractère inacceptable de la version initiale, correspondant à une transformation radicale du métier et de son cadre d'exercice, et très éloignée des besoins des élèves, **le SNES a appelé la profession à se mobiliser.**

Des **évolutions** non négligeables ont pu être obtenues dans la dernière version du texte :

- la réintroduction des CIO et l'ancrage dans l'Education nationale ;
- la réaffirmation de la qualification de psychologue des CO-Psy et la déclinaison de leurs activités dans ce sens ;
- le rétablissement de la possibilité pour tout élève de bénéficier d'un entretien avec un CO-Psy , la limitation de l'action en direction des adultes à un premier accueil.

→ Mais de **nombreux points très préoccupants** demeurent :

- la volonté du ministère de l'Education nationale de récrire le décret statutaire ;
- l'ampleur de la participation des CO-Psy au service dématérialisé, qui, dans le contexte de pénurie dramatique de recrutement se fera nécessairement au détriment du travail auprès des élèves et des établissements ;
- le devenir des CIO.

*Le SNES organise **une consultation de la profession dès la rentrée et proposera des actions, dans le cadre le plus unitaire possible pour obtenir pour tous les élèves, une orientation ambitieuse et plus démocratique.***